

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mars à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents :

<i>M. POIRON Jean-Pierre</i>	<i>Mme ESCOFET Dany</i>
<i>M. JACQUEMOT Jean-Paul</i>	<i>Mme VIAL Simone</i>
<i>M. PALAIS Jean-Claude</i>	<i>M. SERRAILLE Michel</i>
<i>Mr Jean-Claude PALAIS</i>	<i>Mr POMMIER Philippe</i>

Absents excusés : *Mme COLLON Colette*

Secrétaire de séance : *Mme ESCOFET Dany*

N°2025.01.04

OBJET : EHPAD « Les Jacinthes » : Approbation de l'EPRD 2025 –

Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur l'EPRD 2025 de l'EHPAD les Jacinthes qui est proposé comme suit :

Tableau Fonctionnement :

DEPENSES	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Exploitation	280 000.00 €	35 000.00 €	30 000.00 €	345 000.00 €
Personnel	819 462.01 €	314 130.80 €	972 196.67 €	2 105 789.48 €
Structure	205 000.00 €		35 000.00 €	240 000.00 €
TOTAL	1 304 462.01 €	349 130.80 €	1 037 196.67 €	2 690 789.48 €
RECETTES	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Produits	1 201 910.67 €	349 130.80 €	1 037 196.67 €	2 588 238.14 €
Autres Produits	40 000.00 €			40 000.00 €
Produits except.	62 551.34 €			62 551.34 €
TOTAL	1 304 462.01 €	349 130.80 €	1 037 196.67 €	2 690 789.48 €

Montant global des dépenses et recettes : **2 690 789.48 €**

Tableau Financement :

Comptes	EMPLOIS	MONTANTS en €
1641	REMB DETTES FINANCIERES	13 102.81
21311	BATIMENTS	35 000
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE HEB	5 000
2181	INSTALLATION GENERALES	5 000
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	
2183	INFORMATIQUE	
2184	MOBILIER	15 000
	TOTAL	73 102.81
	RESSOURCES	MONTANTS
	CAF	34 150
10222	Fonds (FCTVA, fonds structure)	70 515.92
13188	Subvention d'investissement	
	Apport FR	
	TOTAL	104 665.92

Montant global des dépenses : 73 102.81 €

Montant global des recettes : 104 665.92 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents :

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'EPRD 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Montant global des dépenses et recettes : **2 690 789.48 €**

Financement :

- Montant global des dépenses : 73 102.81 €
- Montant global des recettes : 104 665.92 €

Le secrétaire de séance
ESCOFET Dany



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20250319-20250104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Violay le 25 mars 2025,
La Présidente du CA du CCAS,
Maire de VIOLAY,
CHAUVERONNE



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le....**10/04/2025**

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.